

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1174

6 mai 2015

SOMMAIRE

CCI (F3) S.à r.l.	56352	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	56307
Celesta S.A.	56308	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	56306
Compagnie de la Mode S.A.	56308	Pohl Constructions S.A.	56307
Digital Services Holding IV S. à r.l.	56309	ProLogis European Finance VI S.à r.l.	56308
EHI International S.à r.l.	56309	SBSAL S.à r.l.	56325
Electricité Wagner S.A.	56309	SCP II Holdings (Lux) S.à.r.l.	56329
Liva Lux SARL	56313	Securisation Services Funding S.A.	56310
Mactec S.A.	56336	Sistema Finance S.A.	56310
Maison Noire	56315	Solar Green Invest SA	56310
MezzVest Luxembourg III S.à r.l.	56322	Somtam S.A., SPF	56312
MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	56319	Sonagra S.A.	56311
Monarchy Enterprises S.à r.l.	56306	Soundinvest	56312
Mulan S.A.	56306	SP Futures S.à r.l.	56312
Nalozo S.à.r.l.	56307	Sufikupar S.A.	56312
Northam CCPF II PropCo BTS (B) S.à r.l.	56307	Teddy SA	56309
Northam CCPF II PropCo BTS (C) S.à r.l.	56307	The European Acquisition Company S.à r.l.	56310
Northam CCPF PropCo BTS (7) S.à r.l.	56306	Topaz S.à r.l.	56311
Northam CCPF PropCo BTS (8) S.à r.l.	56306	Trevera D S.à r.l.	56311
Novocure Luxembourg	56308	Value Portfolio	56325
Opus - Chartered Issuances S.A.	56308	White Plains SPF S.A.	56335
		Wyeth Ayerst Sàrl	56325

Northam CCPF PropCo BTS (7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015045280/10.

(150051704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Northam CCPF PropCo BTS (8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015045281/10.

(150051696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Monarchy Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015045260/11.

(150051103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045325/11.

(150051536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mulan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 68.619.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MULAN S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015045263/12.

(150051636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pohl Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 47.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045334/9.

(150051749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Northam CCPF II PropCo BTS (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015045274/10.

(150051748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Northam CCPF II PropCo BTS (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015045275/10.

(150051901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045310/11.

(150051471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Nalozo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015045268/14.

(150051441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045318/9.

(150051475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Opus - Chartered Issuances S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045299/10.

(150051763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045284/10.

(150051346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Celesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.742.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELESTA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015045658/12.

(150052271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Compagnie de la Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.294.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015045664/13.

(150052782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Electricité Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 1, place Adames.
R.C.S. Luxembourg B 94.512.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045742/9.

(150052522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

EHI International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.406.

Les comptes annuels au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015045741/11.

(150052489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Teddy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 21, Op Fankenacker.
R.C.S. Luxembourg B 153.097.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 octobre 2014 que:

- l'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de la société Fidu-Concept S.à r.l., la société Euro-Green S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.843, ayant son siège social au 11, rue Michel Rodange à L-3750 Rumelange.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015046111/14.

(150052182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Digital Services Holding IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.702.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2015

En date du 23 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Digital Services Holding IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015045676/20.

(150052158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Sistema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046088/10.

(150052506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Securisation Services Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.911.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 janvier 2015

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
SECURISATION SERVICES FUNDING S.A.

Référence de publication: 2015046082/13.

(150052450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

The European Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.487.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 19 mars 2015

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015046113/15.

(150052711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Solar Green Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 165.087.

- La société MONTEREY AUDIT, S.à r.l.,
ayant son siège social à L-2163 Luxembourg et R.C.S. Luxembourg B 78.967.

démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société:

Solar Green Invest SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 165.087.

L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Philippe GAIN
Gérant

Référence de publication: 2015046093/16.

(150052412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.793.

EXTRAIT

En date du 23 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant de catégorie B est acceptée avec effet immédiat;
- M. Jean-Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de catégorie B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046117/14.

(150052488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Trevera D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 113.107.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
* Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046122/16.

(150052073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Sonagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 76.865.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 mars 2015 que:

- Le nombre d'administrateurs a été augmenté de un à trois;
- Monsieur Andrea DE MARIA, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie) et demeurant au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- La société Lexington Governance Limited, 08454544, Registre de Commerce de Londres, ayant son siège social à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représentée par Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD, Royaume-Uni. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.
- La société SER.COM S.à r.l., B117942, ayant son siège social au 19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de la société SIGMA TRUST INTERNATIONAL S.A., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.
- Le siège social a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046097/24.

(150052458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Soundinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 7, Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 172.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046098/9.

(150051984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

SP Futures S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.992.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046099/10.

(150052179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Sufikupar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 28.660.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 mars 2015 que

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

* Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046105/16.

(150052091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Somtam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.374.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à la date du 13.03.2015 à 16 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital Immo Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015046096/19.

(150052467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Liva Lux SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 74, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.513.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le cinq mars.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Vanessa Marie L. LAFFUT, employée, née à Namur (B), le 14 janvier 1978, demeurant à B-4520 Wanze, 156, Chaussée de Tirlemont;

2. Monsieur Ludovic Patrice M. LEROY, employé, né à Huy (B), le 20 mars 1976 domicilié à B-4520 Wanze, 156, Chaussée de Tirlemont.

Tous deux représentés par Monsieur Stéphane MICHELOT, demeurant à Knutange (F), en vertu de procurations sous seing privé données à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2015 lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte en vue de la création d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LIVA LUX SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune d'Ettelbruck.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés. La société pourra ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'exploitation d'un commerce de prêt-à-porter, portant notamment sur la parure, l'habillement et les accessoires.

La Société a également pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission notamment d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, souscrites comme suit:

- Monsieur Ludovic LEROY précité, soixante seize parts,	76
- Madame Vanessa LAFFUT précitée, vingt-quatre parts,	24
Total des parts:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9051 Ettelbruck, 74, Grand-Rue,
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Vanessa Marie L. LAFFUT, employée, née à Namur (B), le 14 janvier 1978, demeurant à B-4520 Wanze, 156, Chaussée de Tirlemont;

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de sa gérante.

3.- La gérante unique préqualifiée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Michelot, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2015 - EAC/2015/5387 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015045203/120.

(150051766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Maison Noire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 195.488.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MP GESTION SARL", établie et ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189118,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Michael PAQUET, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen;

2) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TK SARL", établie et ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189037,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Tom KLEIN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Maison Noire", (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2 La Société pourra de plus acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

3.3 La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous licences et droits similaires contre les violations des tiers.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.5 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.6 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.7 La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

3.8 La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.9 La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune, entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "MP GESTION SARL", pré-désignée, cinq cents parts sociales,	500
2) La société "TK SARL", pré-désignée, cinq cents parts sociales,	500
Total: mille parts sociales,	1.000

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoquées, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Tom KLEIN, administrateur de société, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 décembre 1975, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen; et
 - Monsieur Michael PAQUET, administrateur de société, né à Daleiden (République Fédérale d'Allemagne), le 24 février 1966, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen; et
3. Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la Société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mars 2015. 2LAC/2015/5338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015045224/237.

(150051246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

MezzVest Investments II, Ltd, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WVG registered under number 90462,
(the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Luca ELLUL, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., with professional address at Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 March 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of MezzVest Luxembourg II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg,

with a share capital of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.227 and incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of 4 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 84 of 13 January 2006.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980, in Monaco, Mr Bernard de Merode, born on 17 May 1949 in Rixonsart, Belgium and Mr Johannes Laurens de Zwart, born on 19 June 1967, in Gravenhage, Netherlands, having their professional address at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Managers of the Company with effect from 10th March 2015;

4. Appointment of Mr James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, and Mrs Anke Jager, born 22 April 1968 in Salzgitter, Germany having their professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel as Managers of the Company as of 9th March 2015; and

5. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.”

Third resolution

The Shareholder approves the resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980, in Monaco, Mr Bernard de Merode, born on 17 May 1949 in Rixonsart, Belgium, and Mr Johannes Laurens de Zwart, born on 19 June 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, having their professional address at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Managers of the Company with effect as of 10th March 2015. Full discharge is hereby granted to resigning managers.

Fourth resolution

The Shareholder accepts to appoint for an unlimited duration Mr James Bermingham born on 19th December 1972, in Sheffield, United Kingdom and Mrs Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, having their professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as managers of the Company with effect as of 9th March 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

MezzVest Investments II, Ltd, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au, 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG inscrite au registre de Commerce du Jersey sous le numéro 90462,

(«l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Luca Ellul, employé Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg-Findel, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2015.

La précitée procuration, signée «ne varietur» par la personne précitée et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de MezzVest Luxembourg II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente un mille euros (EUR 31,000), dont le siège social est au 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.227 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 13 janvier 2006.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement du siège social de la Société de 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2 Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3 La démission de Monsieur Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980, à Monaco, Mr Bernard de Merode, né le 17 mai 1949 à Rixonsart, Belge et Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967, à Gravenhage, Hollande, ayant leur adresse professionnelle au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, en qualité de gérants de l'entreprise, avec effet au 10 Mars 2015;

4 La nomination de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Unis et Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter ayant son adresse professionnelles au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel avec effet au 9 Mars 2014; et

5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer l'adresse du siège social de la Société de 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Municipalité de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter la démission de Monsieur Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980, à Monaco, Mr Bernard de Merode, né le 14 mai 1940 à Rixonsart, Belgique, Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant leur adresse professionnelle au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérants de l'entreprise, avec effet au 10 mars 2015. L'Associé accorde décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Associé a accepté de nommer pour une durée illimitée Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Unis et Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant leur adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, comme gérants de la Société avec effet au 9 mars 2015.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Ellul, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2224. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045232/137.

(150051502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

MezzVest Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.312.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of March,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

MezzVest III, L.P, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG registered under number 1429, in its capacity as general partner of MezzVest Partners III Ltd,

(the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Luca ELLUL, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., with professional address at Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 March 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of MezzVest Luxembourg III S.à r.l. (the "Company), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.312 and incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 12 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 590 of 6 March 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company;

3. Resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Mr Bernard de Merode, born on 17 May 1949 in Rixonsart, Belgium and Mr Johannes Laurens de Zwart, born on 19 June 1967 in Gravenhage, Netherlands, having their professional address at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Managers of the Company with effect from 10th March 2015;

4. Appointment of Mr James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, and Mrs Anke Jager, born 22 April 1968 in Salzgitter, Germany having their professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel as Managers of the Company as of 9th March 2015; and

5. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the Shareholder resolves to amend article 3, paragraphs 1 and 2 of the Articles of Association of the Company so that they shall from now on read as follows:

“ **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the Municipality of Niederanven by a decision of the board of managers.”

Third resolution

The Shareholder resolves to approve the resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980, in Monaco, Mr Bernard de Merode, born on 17 May 1949 in Rixonsart, Belgium, and Mr Johannes Laurens de Zwart, born on 19 June 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, having their professional address at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Managers of the Company with effect as of 10th March 2015. Full discharge is hereby granted to resigning managers.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to appoint for an unlimited duration Mr James Bermingham born on 19th December 1972, in Sheffield, United Kingdom and Mrs Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, having their professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as managers of the Company with effect as of 9th March 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand two hundred (EUR 1,200).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

MezzVest III, L.P, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, représentée par son associé commandité MezzVest Partners III Ltd,

(«l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Luca Ellul, employé Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg-Findel,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2015.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par la personne précitée et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et unique associés de MezzVest Luxembourg III S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent EURO (EUR 12,500), dont le siège social est au 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 590 du 6 mars 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 § Changement du siège social de la Société de 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2 Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

3 La démission de Monsieur Mr Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980, à Monaco, Mr Bernard de Merode, né le 17 Mai 1949 à Rixonsart, Belge, Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967, à Gravenhage, Hollande, ayant leur adresse professionnelle au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, en qualité de gérants de l'entreprise, avec effet au 10 Mars 2015;

4 La nomination de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Unis et Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter ayant son adresse professionnelles au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel avec effet au 9 Mars 2014; et

5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer l'adresse du siège social de la Société de 9, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé a décidé de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 3 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'Associé a accepté la démission de Monsieur Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980, à Monaco, Mr Bernard de Merode, né le 14 mai 1940 à Rixonsart, Belgique et Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant leur adresse professionnelle au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérants de la société, avec effet au 10 mars 2015. L'Associé accorde décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Associé a accepté de nommer pour une durée illimitée Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume Unis et Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant leur adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, comme gérants de la Société avec effet au 9 mars 2015.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Ellul, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045233/140.

(150051460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

SBSAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11B.

R.C.S. Luxembourg B 162.166.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044709/9.

(150050731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Value Portfolio, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.415.

Les comptes annuels au 30. September 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Value Portfolio

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015042636/11.

(150048517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.053.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of February,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pfizer Transactions LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, with address at: 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, the United States of America, acting in its capacity as the sole general partner of Pfizer Business Entreprises C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, the Netherlands, under number: 55510213 and having its business address at the address of its sole general partner,

duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peterelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

PFIZER UNIT TRUST, being incorporated and validly existing under the laws of United States of America having its registered office at 235 East 42nd Street, New York, New York 10017 5755, United States of America duly represented Pharmacia LLC, a Delaware limited liability company, organized pursuant to the provisions of the Delaware Limited Liability Act having its registered office at 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, United States of America, as custodian for G.D. Searle LLC in its capacity as trustee of the PFIZER UNIT TRUST,

duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peterelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

PFIZER PFE France Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192 874,

duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peterelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Pfizer Business Entreprises C.V., Pfizer Unit Trust and Pfizer PFE France Holdco 2 S.à r.l. are the partners in Wyeth Ayerst S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053 (the "Company") incorporated by deed of the aforementioned notary on October 23, 2009 published in the Memorial C number 2297 on November 24, 2009 and last amended by deed of the undersigned notary on 20 February 2015, not yet Memorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partners resolve, in accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, to agree that PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192 945 (“PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2”) enters into the share capital of the Company by subscribing to the New Shares to be issued (as described below).

Second resolution

The partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED SEVENTY ONE MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 271,787,400.-) to bring it from its present amount of FOUR HUNDRED THIRTY SEVEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 437,200,100.-) to the amount of SEVEN HUNDRED EIGHT MILLION NINE HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 708,987,500.-) by the creation and the issuance of FIVE MILLION FOUR HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FORTY EIGHT (5,435,748) new shares having a par value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of ONE BILLION ONE HUNDRED SIXTY SEVEN MILLION SEVEN HUNDRED FORTY EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED SEVEN U.S. DOLLARS (USD 1,167,748,607.-).

The aggregate contribution of ONE BILLION FOUR HUNDRED THIRTY NINE MILLION FIVE HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND AND SEVEN U.S. DOLLARS (USD 1,439,536,007.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) TWO HUNDRED SEVENTY ONE MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 271,787,400.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) ONE BILLION ONE HUNDRED SIXTY SEVEN MILLION SEVEN HUNDRED FORTY EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED SEVEN U.S. DOLLARS (USD 1,167,748,607.-) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The partners resolve to renounce and waive its preferential right as shareholder and to accept that all the FIVE MILLION FOUR HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FORTY EIGHT (5,435,748) New Shares of the Company with a nominal value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each, be subscribed by the new shareholder PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of ONE BILLION FOUR HUNDRED THIRTY NINE MILLION FIVE HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND AND SEVEN U.S. DOLLARS (USD 1,439,536,007.-) (the “Receivable”).

Subscription - Payment

PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., through its proxy holder Me Sonia Bellamine, prenamed declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of TWO HUNDRED SEVENTY ONE MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 271,787,400.-) by subscribing to the FIVE MILLION FOUR HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FORTY EIGHT (5,435,748) New Shares of the Company with a nominal value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each and allocating to the share premium account of the Company an amount of ONE BILLION ONE HUNDRED SIXTY SEVEN MILLION SEVEN HUNDRED FORTY EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED SEVEN U.S. DOLLARS (USD 1,167,748,607.-), the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Evaluation

The value of the Receivable is set at ONE BILLION FOUR HUNDRED THIRTY NINE MILLION FIVE HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND AND SEVEN U.S. DOLLARS (USD 1,439,536,007.-).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a valuation statement which has been produced to the notary.

Fourth resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the bylaws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. first paragraph. “The corporate capital of the company is set at SEVEN HUNDRED EIGHT MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 708,987,500.-) divided into FOUR-

TEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (14,179,750) shares having a par value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6.700.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU

Pfizer Transactions LLC, une limited liability company organisée sous le droit de l'Etat de Delaware, USA avec adresse au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, USA, agissant en qualité de l'unique general partner de Pfizer Business Entreprises C.V., une commanditaire vennootschap, existant sous les lois des Pays-Bas, avec siège social au 142, Rivium Westlaan, 2909, Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, enregistrée auprès du KVK de Rotterdam sous le numéro 55510213, et avec adresse commerciale à l'adresse de son unique general partner, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

PFIZER UNIT TRUST, existant sous les lois des Etats-Unis d'Amérique avec siège social au 235 East 42nd Street, New York, New York 10017 5755, Etats-Unis d'Amérique représentée par le gérant unique de Pharmacia LLC, une limited liability company de Delaware organisée suivant les dispositions du Delaware Limited Liability Act, avec siège social au 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, Etats-Unis d'Amérique, comme custodian pour G.D. Searle LLC agissant en qualité de trustee de PFIZER UNIT TRUST, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peterelchen, L-2370 _ Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

PFIZER PFE FRANCE HOLDCO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192874, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la personne représentant les parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, Pfizer Business Entreprises C.V., PFIZER UNIT TRUST, et PFIZER PFE FRANCE HOLDCO 2 S.à r.l. sont les associés de Wyeth Ayerst S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149053, constituée par acte devant le notaire susmentionné, en date du 23 octobre 2010 publié au Mémorial C 2297 du 24 novembre 2009 (la «Société») et modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 20 février 210, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes représentées comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 d'accepter que PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192945 (“PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2”) entre dans le capital de la Société en souscrivant les nouvelles Parts à émettre (comme décrit ci-dessous).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENTS US DOLLARS (USD 271.787.400,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE CENT US DOLLARS (USD 437.200.100,-) à un montant de SEPT CENT HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS USD DOLLARS (USD 708.987.500,-) par l'émission de CINQ MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (5.435.748) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLIARD CENT SOIXANTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT SEPT US DOLLARS (USD 1.167.748.607,-).

L'apport total UN MILLIARD QUATRE CENT TRENTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE SEPT US DOLLARS (USD 1.439.536.007,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

(i) DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENTS US DOLLARS (USD 271.787.400,-) au capital social de la Société, et

(ii) UN MILLIARD CENT SOIXANTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT SEPT US DOLLARS (USD 1.167.748.607,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Les associés ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel décident d'accepter que les CINQ MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (5.435.748) Nouvelles Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de cinquante US DOLLAR (USD 50,-) chacune, soient souscrites par PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., précité, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de UN MILLIARD QUATRE CENT TRENTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE SEPT US DOLLARS (USD 1.439.536.007,-) (la "Créance").

Souscription - Paiement

PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., représentée par son mandataire Me Sonia Bellamine, précitée, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée de DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENTS US DOLLARS (USD 271.787.400,-) en souscrivant à l'ensemble des CINQ MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (5.435.748) Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50,-) chacune et alloué au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de UN MILLIARD CENT SOIXANTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT SEPT US DOLLARS (USD 1.167.748.607,-) le tout étant entièrement libéré par apport de la Créance.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant les parties et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à UN MILLIARD QUATRE CENT TRENTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE SEPT US DOLLARS (USD 1.439.536.007,-).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport et de l'évaluation présentée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à SEPT CENT HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS USD DOLLARS (USD 708.987.500,-) divisé par QUATORZE MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE (14.179.750) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.700).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sonia Bellamine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 5 mars 2015. 1LAC / 2015/ 6841. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015045492/210.

(150051740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

SCP II Holdings (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.047.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.512.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January.

Before us Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) Searchlight Capital PV, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4827012 ("Searchlight Capital PV"),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) Searchlight Capital, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4849999, ("Searchlight Capital")

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given;

3) Searchlight Capital AIV I, LP, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under registration number 1593 ("Searchlight AIV I"),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

4) Searchlight/SIP Holdco SPV X (OCE), LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5657974, ("Searchlight/SIP Holdco SPV X (OCE)")

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of SCP II Holdings (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 193512, incorporated pursuant to a deed of Maître, Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (hereafter the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the Company's share capital by an amount of one million thirty-two thousand pounds sterling (GBP 1,032,000), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of one million forty-seven thousand pounds sterling (GBP 1,047,000);

- 2) Decision to restate the article 5.1. of the articles of association of the Company; and
- 3) Miscellaneous.

Then the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of one million thirty-two thousand pounds sterling (GBP 1,032,000), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of one million forty-seven thousand pounds sterling (GBP 1,047,000), through the issuance of one hundred and three million two hundred thousand (103,200,000) new shares having a par value of one pence (GBP 0.01) each.

All of the one hundred and three million two hundred thousand (103,200,000) newly issued shares have been subscribed by the Shareholders in proportion to their shareholding at a total price of one million thirty-two thousand pounds sterling (GBP 1,032,000).

Subscription and payment

All the new shares have been subscribed by the Shareholders which have subscribed one hundred and three million two hundred thousand (103,200,000) new shares with a par value of one pence (GBP 0.01) each at an aggregate subscription price of one million thirty-two thousand pounds sterling (GBP 1,032,000) to be allocated to the share capital of the Company in the following proportion:

(i) Searchlight Capital PV, here represented as aforementioned, has subscribed for:

- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class A shares,
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class B shares,
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class C shares,
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class D shares, and
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class E shares;
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class F shares
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class G shares
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class H shares
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class I shares
- four million nine hundred and six thousand two hundred and forty (4,906,240) new class J shares

having a par value of one pence (GBP 0.01) each and at an aggregate subscription price of four hundred and ninety thousand six hundred and twenty-four (490,624) to be allocated to the share capital of the Company.

(ii) Searchlight Capital, here represented as aforementioned, has subscribed for:

- three million seventeen thousand (3,017,000) new class A shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class B shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class C shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class D shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class E shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class F shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class G shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class H shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class I shares,
- three million seventeen thousand (3,017,000) new class J shares.

having a par value of one pence (GBP 0.01) each and at an aggregate subscription price of three hundred one thousand seven hundred pounds sterling (GBP 301,700) to be allocated to the share capital of the Company.

(iii) Searchlight AIV I, here represented as aforementioned, has subscribed for:

- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class A shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class B shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class C shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class D shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class E shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class F shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class G shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class H shares,
- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class I shares,

- one million eight hundred and fifty-three thousand fifty (1,853,050) new class J shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each and at an aggregate subscription price of one hundred eighty-five thousand three hundred five pounds sterling (GBP 185,305) to be allocated to the share capital of the Company.

(iv) Searchlight/SIP Holdco SPV X (OCE), here represented as aforementioned, has subscribed for:

- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class A shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class B shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class C shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class D shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class E shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class F shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class G shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class H shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class I shares,
- five hundred and forty-three thousand seven hundred and ten (543,710) new class J shares,

having a par value of one pence (GBP 0.01) each and at an aggregate subscription price of fifty-four thousand three hundred seventy-one pounds sterling (GBP 54,371) to be allocated to the share capital of the Company.

Total: one million thirty-two thousand pounds sterling (GBP 1,032,000) paid for one hundred and three million two hundred thousand (103,200,000) new classes of shares.

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of one million thirty-two thousand pounds sterling (GBP 1,032,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second Resolution

The Shareholders resolve to fully restate article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million forty-seven thousand pounds sterling (GBP 1,047,000), consisting of the following shares:

- a) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class A shares with a par value of one pence (GBP 0.01) each;
- b) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class B shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- c) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class C shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- d) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class D shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- e) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class E shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- f) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class F shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- g) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class G shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- h) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class H shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- i) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class I shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each; and
- j) ten million four hundred and seventy thousand (10,470,000) class J shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 3,200.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

1) Searchlight Capital PV, LP, une société constituée et existant selon les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État de Delaware sous le numéro d'inscription 4827012 («Searchlight Capital PV»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) Searchlight Capital, LP, une société constituée et existant selon les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État de Delaware sous le numéro d'inscription 4849999 («Searchlight Capital»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

3) Searchlight AIV I, LP, une société constituée et existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership de l'Île de Guernsey sous le numéro d'inscription 1593 («Searchlight AIV I»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

4) Searchlight/SIP Holdco SPV X (OCE), LP, une société constituée et existant selon les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État de Delaware sous le numéro d'inscription 5657974 («Searchlight/SIP Holdco SPV X (OCE)»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés»), de SCP II Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.512, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute condition de préavis et peuvent valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million trente-deux mille livres sterling (GBP 1.032.000), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un million quarante-sept mille livres sterling (GBP 1.047.000);

2. Refonte totale de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trente-deux mille livres sterling (GBP 1.032.000), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un million quarante-sept mille livres sterling (GBP 1.047.000) par l'émission de cent trois millions deux cent mille (103.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

L'intégralité des cent trois millions deux cent mille (103.200.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par les Associés en proportion de leur participation dans la Société pour un prix total de un million trente-deux mille livres sterling (GBP 1.032.000).

Souscription et paiement

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par les Associés qui ont souscrit cent trois millions deux cents mille (103.200.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune, avec un prix de souscription total des parts sociales de un million trente-deux mille livres sterling (GBP 1.032.000) qui sera alloué au capital social de la Société de la manière suivante:

(i) Searchlight Capital PV, ici représentée comme il est dit, a souscrit:

- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe A,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe B,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe C,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe D,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe E,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe F,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe G,
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe H
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe I, et
- quatre millions neuf cent six mille deux cent quarante (4.906.240) nouvelles Parts Sociales de Classe J;

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-quatre livres sterling (GBP 490.624) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

(ii) Searchlight Capital, ici représentée comme il est dit, a souscrit:

- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G,
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I, et
- trois millions dix-sept mille (3.017.000) nouvelles Parts Sociales de Classe J;

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de trois cent un mille sept cents livres sterling (GBP 301.700) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

(iii) Searchlight AIV I, représentée comme il est dit, a souscrit:

- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe A,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe B,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe C,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe D,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe E,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe F,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe G,
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe H
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe I, et
- un million huit cent cinquante-trois mille cinquante (1.853.050) nouvelles Parts Sociales de Classe J;

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de cent quatre-vingt-cinq mille trois cent cinq livres sterling (GBP 185.305) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

(iv) Searchlight/SIP Holdco SPV X (OCE), ici représentée comme il est dit, a souscrit:

- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe A,
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe B,
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe C,
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe D,
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe E,
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe F,
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe G,

- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe H
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe I, et
- cinq cent quarante-trois mille sept cent dix (543.710) nouvelles Parts Sociales de Classe J;
ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de cinquante-quatre mille trois cent soixante et onze livres sterling (GBP 54.371) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

Total: un million trente-deux mille livres sterling (GBP 1.032.000) versées pour cent trois millions deux cent mille (103.200.000) parts sociales de nouvelles classes.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été intégralement payées en espèces de sorte que le montant total de un million trente-deux mille livres sterling (GBP 1.032.000) est dès à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire soussigné.

Troisième Résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte totale de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. «La Société a un capital social de un million quarante-sept mille livres sterling (GBP 1.047.000) représenté par des parts sociales de la manière suivante:

- a) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- b) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- c) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- d) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- e) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- f) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- g) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- h) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- i) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- j) dix millions quatre cent soixante-dix mille (10.470.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à sa charge en raison de cet acte notarié est évalué à environ EUR 3.200,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1600. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015045396/312.

(150051353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

White Plains SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.326.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "ALBA ADVISORS SA", établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Curti 5, inscrite au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE- 108.642.160,

ici représentée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano (Suisse), le 26 février 2015, par la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

dûment représentée par Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, (la "Mandataire").

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "WHITE PLAINS SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64326, (la "Société"), a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "WHITE PLAINS HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 23 juillet 1998,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 29 mars 2011, contenant notamment la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle;

2) Que le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042655/69.

(150048730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Mactec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.496.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., a public limited liability company ("Société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg number B 61785,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, by virtue of a proxy, given under private seal on February 25th 2015, which initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company ("Société anonyme") which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("Société Anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of "Mactec S.A."

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

In the event that, in the view of the board of directors or the sole director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial

debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4.6. to make the acquisition of business and properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, all the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11 bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the Board of directors, within the limits of the authorised capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the board of directors or the sole director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing director.

11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company may be conducted by the managing director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the general meeting of shareholders. The managing director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

11.2. The shareholder(s) of the Company shall determine the remuneration of managing director and term of his/her office. The managing director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

11.3 The managing director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the board.

11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the managing director shall make decisions only following the delegation of powers from the board.

11.5. The managing director shall keep the board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 12. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

Towards the third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of two (2) members of the Board of Directors when the Board of Directors is composed of three (3) members at least or by the individual signature of sole director when the Board of Directors consists of one (1) member, as applicable.

However, if the shareholder(s) have qualified the directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary,

who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, resolutions of the Board of Directors are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented provided that, at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director votes in favour of the resolution.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Sole shareholder, General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifth day of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholder(s) will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The Chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately proceeding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 29. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January, in each year and ends on the last day of December in the following year.

Art. 30. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 31. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 33. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, pre-named. This party has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A.	1,000 share
TOTAL	1,000 share

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on December 31, 2019:

- Mr. Fabio Mastrosimone, born on February 13, 1978 in Rome, Italy, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;

- Mr. Eddy Dôme, born on August 16, 1965 in Wareme, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;

- Mr. Nicolas Meinguet, born on July 24, 1984 in Arlon, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;

2. Resolved to set at one (1) the number of the statutory auditor and further resolved to elect, with immediate effect, EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité Limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,394.68-, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg number B 33065, as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending on December 31, 2019.

3. Resolved to fix the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné,

A COMPARU:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 61785, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor, en vertu d'une procuration datée du 3 février 2015, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la "Société") est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut être composée d'un actionnaire unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination "Mactec S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'une Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le conseil d'administration ou l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4.6. D'acquérir le fonds de commerce ou des actifs et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune et étant entièrement libérées.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, toutes les actions au porteur émises devront être immobilisées auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration"). Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires pourront qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-délégué.

11.1 La gestion quotidienne (c'est-à-dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société peut être menée par l'administrateur-délégué, qui doit être

un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur-délégué est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et est ré-éligible.

11.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'administrateur-délégué et la durée de son mandat. L'administrateur-délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale.

11.3. L'administrateur-délégué doit se conformer aux instructions et directives (le cas échéant) du Conseil d'Administration.

11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration

11.5. L'administrateur-délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le directeur (s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer

un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Si l'actionnaire unique ou les actionnaires ont nommé un ou plusieurs Administrateur de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur de Catégorie B, les décisions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B votent en faveur de la résolution.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le cinquième jour du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26 Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de l'année suivante.

Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembour-

geoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 31. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A.	1.000 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle de l'actionnaire aura lieu en 2016.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1,700.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels de l'année 2019:

- M. Fabio Mastrosimone, né le 13 février 1978 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

- M. Nicolas Meinguet, né le 24 juillet 1984, à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de 12,394.68-, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 33065, pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels de l'année 2019.

3. Décide de fixer le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 mars 2015. 2LAC/2015/5042. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045223/891.

(150051439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

CCI (F3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 699.997,50.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.062.

La société CCI (F3) S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que certains associés ont changé d'adresse.

Le siège social des associés suivants:

- Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership
- Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership
- Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership
- Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership
- Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership
- Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership
- Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership
- Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership
- Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership
- Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership
- Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership
- Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership
- Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership

est:

P.O. Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

CCI (F3) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015042210/30.

(150048654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.